

Paragraphe 19<sup>e</sup> de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

## Dépenses pour véhicule de fonction du ministre et d'un titulaire d'un emploi supérieur en dollars

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Avril à juin

Véhicules	Dépenses		Coût de location
	Essence	Entretien	Cour de location
Toyota Highlander (ministre)	1 185 \$	Inclus dans le coût de location	4 780 \$

## <u>Informations complémentaires</u>

- Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre.
- Les frais de nettoyage sont de 621 \$ pour le trimestre.